



OBLIGATOIRE

Maréchal-ferrant

L'instruction de maréchal-ferrant militaire s'adresse aux jeunes gens au bénéfice d'un contrat d'apprentissage pour obtenir un CFC dans ce domaine.

Les jeunes gens peuvent, dans le cadre d'une instruction prémilitaire, accomplir un cours de trois semaines pour futures recrues maréchaux-ferrants au Centre de compétences du Service vétérinaire et des animaux de l'armée. Ce cours compte, dans la formation de base, comme cours interentreprises III, et s'accomplit en troisième année d'apprentissage. Ensuite, le candidat peut, s'il réussit la procédure de qualification, être formé à la fonction de maréchal-ferrant militaire auprès de l'école de recrues du Service vétérinaire et des animaux de l'armée.

But et objectifs

Grâce à une instruction de spécialiste intensive, pratique et théorique, les jeunes gens motivés au bénéfice d'un contrat d'apprentissage de maréchal-ferrant CFC se préparent à devenir maréchal-ferrant dans l'armée.

Tâches

- Forgeage de fers à rainure et de fers bob punch
- Forgeage de fers spéciaux et orthopédiques
- Ferrement des chevaux et des mulets
- Notions théoriques des soins aux chevaux, connaissances des outils et du matériel

Durée

Trois semaines

Dates

Janvier – février

(Les dates sont mises en ligne sur le site Internet)

Lieu

Caserne de Sand, Schönbühl BE

Inscription

La convocation pour le cours prémilitaire est effectuée par AM SUISSE/FARRIERTEC SUISSE en coopération avec le chef des maréchaux-ferrants de l'armée.

Informations

Centre de compétences du Service vétérinaire et des animaux de l'armée

Caserne de Sand

3000 Berne 22

Tél. 058 484 02 00

armeetiere@vtg.admin.ch

www.armee.ch/hfs